



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare tenue au lieu des séances, ce 19 janvier 2026 à 20 h 45.

Sont présents à cette séance :

- Siège #1 - Judith Delorme
- Siège #2 - Christian Sicard
- Siège #3 - Mélanie Rondeau
- Siège #4 - Yanick Langlais
- Siège #5 - Nathalie Boutin
- Siège #6 - Pierre Desrochers

Est aussi présent Monsieur Jean-François Coderre, directeur général et greffier-trésorier, qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Émilie Boisvert.

Conformément à l'article 153 du Code municipal l'avis de convocation ayant été signifié tel que requis aux membres du conseil municipal pour cette séance spéciale, le conseil consent à prendre en considération les affaires suivantes.

028-2026-01

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - Adoption du budget pour l'exercice financier 2026
- 4 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Suivant la proposition de : Christian Sicard
Dûment appuyée par : Mélanie Rondeau
Il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

029-2026-01

3 - Adoption du budget pour l'exercice financier 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses ;

CONSIDÉRANT le document explicatif du budget faisant partie intégrante de ce procès-verbal ;

Suivant la proposition de : Judith Delorme

Dûment appuyée par : Christian Sicard

Il est résolu :

D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier 2026 qui prévoit des revenus et des dépenses de 5 257 644 \$;

DE DÉCRÉTER qu'un document explicatif du budget sera distribué sur le territoire de la municipalité à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité conformément à l'article 957 du Code municipal du Québec.

Adoptée à l'unanimité

030-2026-01

4 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT QU'en vertu 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois années financières subséquentes ;

CONSIDÉRANT le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 faisant partie intégrante de ce procès-verbal ;

Suivant la proposition de : Christian Sicard

Dûment appuyée par : Mélanie Rondeau

Il est résolu :

QUE le conseil adopte le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028;

DE DÉCRÉTER qu'un document explicatif du budget sera distribué sur le territoire de la municipalité à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité conformément à l'article 957 du Code municipal du Québec.

Adoptée à l'unanimité

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues d'une durée de 20 minutes selon le règlement 131-92.

031-2026-01

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la clôture de l'assemblée.

Suivant la proposition de : Yanick Langlais

Dûment appuyée par : Christian Sicard

Il est résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 55.

Adoptée à l'unanimité

Émilie Boisvert
Mairesse

Jean-François Coderre
Directeur général et greffier-trésorier